

## ARRETE DU MAIRE

Service Elections

DE/VB/LR - N° 98/2021

### **PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETÉ N° 61/2021 PORTANT DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE A L'OCCASION DU SCRUTIN DU 20 JUIN 2021 CONCERNANT LES ÉLECTIONS DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX**

Le Maire,

Vu le Décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020 – 1883 du 1<sup>er</sup> janvier 2021 fixant la liste des bureaux de vote dans le département de la Seine Saint-Denis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Vu, l'article R.43 du Code Electoral,

Vu l'empêchement de Madame Yasmina ESSOM, désignée présidente du bureau de vote n°3

Vu l'empêchement de Monsieur Malek AIT ARKOUB, désigné président du bureau de vote n°4,

### ARRETE

**ARTICLE UNIQUE** : la liste des présidents est modifiée comme il suit :

- Madame Fathia BELGUESMIA, est désignée présidente au 3<sup>me</sup> bureau (Ecole Henri Wallon, rue Henri Wallon), en lieu et place de Madame Yasmina ESSOM.
- Madame Florence LAROCHE, est désignée présidente au 4<sup>eme</sup> bureau (Ecole Jules Vallès, rue Paul Langevin), en lieu et place de Monsieur Malek AIT ARKOUB.

Les autres désignations restent valables pour le second tour.

Transmission du présent arrêté sera faite à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis.

Notification du présent arrêté sera faite aux intéressés.

Fait à Villeteuse, le 25 juin 2021



Le Maire,

**Dieunor EXCELLENT**